

INFORMATION PRESSE

17 MAI 2024

CONTRÔLE POTEAUX INCENDIE

Comme l'ensemble des villes françaises, les communes gérées par la Régie de l'Eau de Mont de Marsan Agglo ont l'obligation de contrôler le bon fonctionnement des poteaux incendie tous les 3 ans et de présenter les résultats au SDIS40.

Des interventions, qui ont pour but de mesurer la pression et le débit des poteaux, se dérouleront entre le mardi 21 mai et le jeudi 23 mai 2024 sur les secteurs suivants :

- Quartier Coteau - Mont de Marsan
- Avenue Clémenceau - Mont de Marsan
- Quartier Biarnes - Saint-Pierre-du-Mont
- Route de Grenade - Saint-Pierre-du-Mont

Ces vérifications pourront entraîner des perturbations sur le réseau comme une baisse momentanée de débit et une turbidité de l'eau (eau trouble). Ces désagréments ne seront que passagers. Il se peut aussi que ces perturbations affectent les quartiers alentours des secteurs testés.

Maison de l'Eau

7 place Francis Planté - Mont de Marsan
09 69 39 24 40 - montdemarsanagglo-eau.fr



Contact presse : Pascal Larrazet
pascal.larrazet@montdemarsan-agglo.fr
05 58 46 73 05

